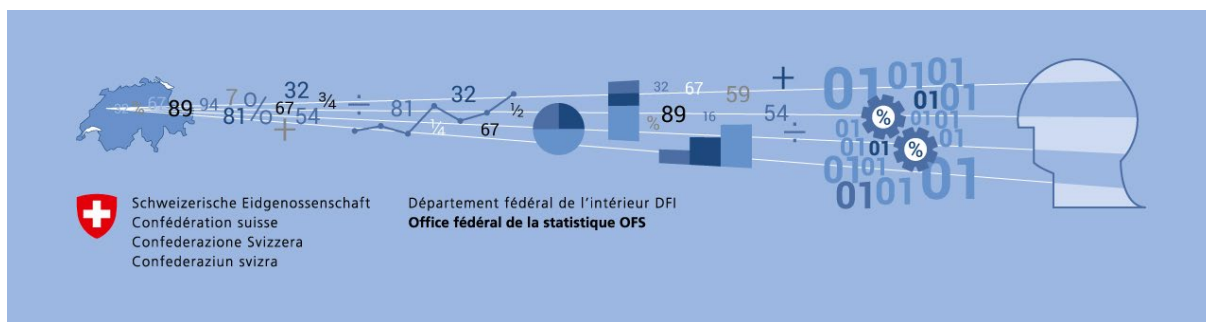




Communiqué de presse

Embargo: 11.05.2026, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Condamnations d'adultes en 2025

Privation de liberté: détenus en janvier 2026

Nombre de personnes détenues au plus haut niveau

En 2025, le nombre total de condamnations d'adultes inscrites au casier judiciaire s'est élevé à 111 962. La peine pécuniaire avec sursis demeure la sanction la plus fréquemment prononcée, tandis que le nombre de condamnations prévoyant une courte peine privative de liberté sans sursis s'est situé à un niveau historiquement bas. Au 31 janvier 2026, le nombre de détenus s'est élevé à 7 119, soit son niveau le plus haut depuis le début de l'enquête. C'est ce qui ressort de la statistique des condamnations pénales et de la statistique de la privation de liberté de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2025, 111 962 condamnations ont été inscrites au casier judiciaire. Plus de la moitié des inscriptions mentionne un crime ou un délit à la Loi sur la circulation routière (57 150). Parmi les 38 406 inscriptions relatives au code pénal, les infractions contre le patrimoine représentent 48% (18 422), celles contre la vie et l'intégrité corporelle 12% (4716) et celles contre l'intégrité sexuelle 3% (1116).

Confirmation de la baisse historique des courtes peines privatives de liberté sans sursis

En 2025, le nombre de courtes peine privatives de liberté sans sursis s'est situé à une valeur historiquement basse (2937), soit la valeur la plus faible depuis l'introduction, en 2007, de la peine pécuniaire comme substitut aux brefs séjours en prison. Depuis lors, la peine pécuniaire assortie du sursis est la sanction la plus fréquente. Elle a été prononcée 78 693 fois en 2025. Par la suite, le sursis accordé n'est généralement révoqué que dans 7% des cas. Cela dit, les peines pécuniaires avec sursis ont presque toujours été accompagnées d'une amende, qui elle n'est jamais suspendue.

Des chiffres stables pour les expulsions

En 2025, 2272 expulsions ont été prononcées, dont 94% étaient obligatoires. Plus de la moitié ont été prononcées pour une durée supérieure à cinq ans. Parmi les personnes condamnées à une expulsion, 37% provenaient d'un pays de l'Union européenne.

La barre des 7000 détenus dépassée

Le 31 janvier 2026, 7119 personnes étaient incarcérées en Suisse, soit le chiffre le plus élevé relevé depuis 1988. Rapporté à la population résidente, ce taux reste toutefois inférieur à celui observé il y a dix ans, ce qui invite à nuancer la portée de cette hausse. Parmi les personnes détenues, 63%

exécutaient une peine ou une mesure, y compris de manière anticipée, 31% se trouvaient en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et 6% étaient incarcérées pour d'autres motifs. Le nombre de places disponibles (7373) a légèrement diminué dans les 90 établissements pénitentiaires en fonction, portant le taux d'occupation à 97%.

Nouveau sur la plateforme Swiss Stat Explorer : sanctions pénales et récidive

La quasi-totalité des exploitations issues de la statistique des condamnations pénales est désormais disponible sur la plateforme de données Swiss Stat Explorer. Les informations relatives aux condamnations, aux personnes condamnées, aux sanctions et à la récidive ont été profondément remaniées afin de rendre l'accès aux données plus flexible et plus détaillé. Il est par exemple possible de consulter les taux de récidive sur trois ans en fonction du nombre de condamnations antérieures, des caractéristiques de la personne (sexe, âge et nationalité) et de la nature de l'infraction initiale. Des informations sur le type de récidive, comme la commission d'une nouvelle infraction identique ou non à celle mentionnée dans le jugement de référence, sont également disponibles. Il est en outre possible de visualiser la dimension temporelle de la récidive grâce à la publication de la durée qui s'est écoulée entre la condamnation de référence et la nouvelle infraction.

En cliquant sur les liens ci-dessous, les utilisateurs et utilisatrices des statistiques accèdent à une page d'accueil proposant une sélection de base, qu'ils peuvent élargir et affiner à leur guise à l'aide des filtres situés à gauche. Pour la période 2007-2025, la quasi-totalité des données peuvent être ventilées selon le canton du jugement, les infractions commises et les caractéristiques sociodémographiques des personnes condamnées.

[Catalogue de tous les cubes de la statistique des condamnations pénales](#)

Choix de cubes :

[Adultes : Condamnations selon l'infraction](#)

[Adultes : Personnes condamnées selon l'infraction](#)

[Adultes : Sanction principale et caractéristiques de la personne condamnée](#)

[Adultes : Sanction principale selon le type et la durée](#)

[Adultes : Évolution des taux de récidive entre six mois et trois ans](#)

La mise en page des tableaux peut également être personnalisée. Les tableaux générés peuvent ensuite être exportés et traités ultérieurement.

Informations sur les enquêtes

[Fiche signalétique : Statistique des condamnations pénales](#)

[Fiche signalétique : Statistique de la privation de liberté](#)

Renseignements

Condamnations pénales des adultes :

Christophe Maillard, OFS, Section Criminalité et droit pénal,

tél.: +41 58 463 62 13, e-mail: Christophe.Maillard@bfs.admin.ch

Privation de liberté :

Jonathan Donnet, OFS, Section Criminalité et droit pénal,

tél.: +41 58 485 03 90, e-mail: Jonathan.Donnet@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2026-0092

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), les membres la Conférence suisse des Ministères publics (CMP) ainsi que la direction de l'Office fédéral de la justice (OFJ) l'ont reçu trois jours ouvrables à l'avance.